



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2016-055

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

DDFIP

32-2016-09-01-028 - délégation François-Xavier SAURIGNY 01092016 (2 pages)	Page 3
32-2016-09-01-018 - délégations spéciales missions rattachées septembre 2016 (2 pages)	Page 6
32-2016-09-01-025 - EDR Collective 01092016 (2 pages)	Page 9
32-2016-09-01-026 - Liste des délégataires PGF 01092016 (1 page)	Page 12
32-2016-09-01-033 - Liste des délégataires SIP AUCH 01092016 (2 pages)	Page 14
32-2016-09-01-030 - liste des delegations SIE AUCH 01 09 16 (1 page)	Page 17
32-2016-09-01-034 - Liste resp de services 01092016-8 (1 page)	Page 19
32-2016-09-01-035 - Liste resp de trésoreries 01092016-1 (2 pages)	Page 21
32-2016-09-01-020 - Listes des délégataires BDV 01092016 (1 page)	Page 24
32-2016-09-01-022 - Listes des délégataires PCRП 01092016 (1 page)	Page 26
32-2016-09-01-047 - PCE - 1er septembre 2016 (2 pages)	Page 28
32-2016-09-01-021 - PCRП-Collective 01092016 (2 pages)	Page 31
32-2016-09-01-027 - PGF -Collective 01092016 (2 pages)	Page 34
32-2016-09-01-036 - Resp pole gestion publique et adjoint 01 09 2016 (2 pages)	Page 37
32-2016-09-01-029 - SIE AUCH collective 01 09 16 (2 pages)	Page 40
32-2016-09-01-032 - SIP AUCH collective 01092016 (2 pages)	Page 43
32-2016-09-01-042 - subdelegations ordonnancement septembre 2016 JB (2 pages)	Page 46

DDFIP

32-2016-09-01-028

délégation François-Xavier SAURIGNY 01092016

délégation François-Xavier SAURIGNY 01092016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS**
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Monsieur François-Xavier SAURIGNY**, Administrateur des finances publiques adjoint en charge du pôle gestion fiscale à l'effet de prendre :

1. en matière de *contentieux fiscal d'assiette*, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, dans la limite de 300 000 euros ;
2. en matière de *gracieux fiscal* de prendre des décisions dans la limite unique de 100 000 euros sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les intérêts moratoires prévus par l'article L. 209 du Livre des Procédures Fiscales et les frais de poursuite, ainsi que sur les demandes gracieuses portant sur les droits en principal, les intérêts de retard, les amendes et majorations autres que celle prévue par l'article 1730 du code général des impôts ;
3. de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle ou de la contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, quel que soit le montant de la demande ;
4. de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales ;
5. de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

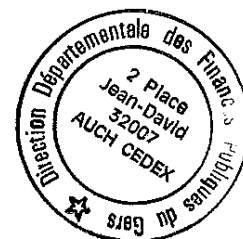
6. de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;
7. de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 100 000 €.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1^{er} septembre 2016

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques



DDFIP

32-2016-09-01-018

délégations spéciales missions rattachées septembre 2016

délégations spéciales missions rattachées septembre 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 1^{er} septembre 2016

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS ,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de M. Jean-Claude HERNANDEZ, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission risques et audit :

Mme Fabienne DACHY, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la mission risques et audit

- Pour la cellule qualité comptable :

Mme Fabienne LANOUGADERE, Inspectrice des Finances Publiques, responsable de la cellule qualité comptable

- Pour la mission départementale d'audit :

M. Sylvain DOMERGUE, Inspecteur Principal des Finances Publiques,

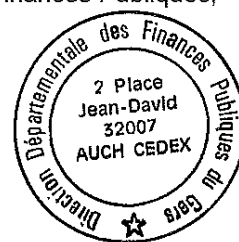
2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'Etat.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Directeur Départemental des Finances Publiques,


Jean-Claude HERNANDEZ,
Administrateur Général des Finances Publiques,




**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDFIP

32-2016-09-01-025

EDR Collective 01092016

EDR Collective 01092016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS**
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **M. Bernard PAMBRUN**

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 €, aux *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Michèle MAYRAN**
- **Mme Florence GASTEL**
- **Mme Dorothée THOMAS**

- **Mme Claire ZAWOL**
- **M. José BROTO**
- **M. Joël GIMENEZ**

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôt assimilés, de taxe d'habitation, de redevance audiovisuelle et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et dans la limite de 2 000 euros, aux *agents administratifs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Fabienne POURCELOT**

Toutefois, pour tous les agents contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

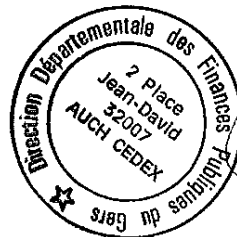
Article 4— Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1er septembre 2016

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques

**Le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Gers**



Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général
des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-026

Liste des déléguaires PGF 01092016

Liste des déléguaires PGF 01092016

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAINT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

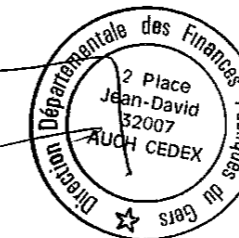
POLE GESTION FISCALE

M SAURIGNY François-Xavier	Administrateur des finances publiques adjoint	01/09/2016	M CANO Pascal	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016
MME DEHOUCK Isabelle	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	01/09/2016			
MME CANONGE Josette	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016	M PAMBRUN Bernard	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016
MME FOGHIN Dominique	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016	MME MAYRAN Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2016
MME LAMARSAUDE Christine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016	MME GASTEL Florence	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2016
MME HERNANDEZ Claire	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016	M BROTO José	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016
M LAMARSAUDE Franck	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016	M GIMENEZ Joel	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016
M NADALES Pierre	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016	MME THOMAS Dorothée	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
MME CASSAGNE Myriam	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2016	MME ZAWOL Claire	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
M KSAZ Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	01/09/2016	MME POURCELOT Fabienne	Agent administratif des finances publiques	01/09/2016

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2016

Le Directeur départemental des finances publiques

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques



DDFIP

32-2016-09-01-033

Liste des déléguaires SIP AUCH 01092016

Liste des déléguaires SIP AUCH 01092016



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

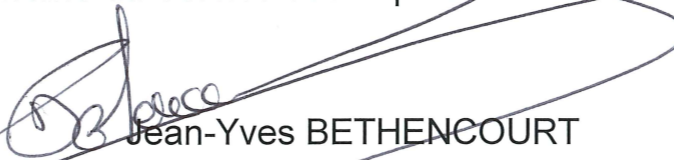
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE AUCH

Mme DELMON Lucie	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
MME ORTET Catherine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2014
MME LEBEAU Sylvie	Contrôleuse principale des finances publiques	06/02/2014
M BARBE Christophe	Contrôleur des finances publiques	01/03/2016
MME GRENIER Myriam	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2014
MME BLANCHARD Marie	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2015
MME LARTIGUE Véronique	Contrôleuse des finances publiques	06/02/2014
MME HORGUE Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	06/02/2014
M SOUMOULOU Dominique	Contrôleur principal des finances publiques	06/02/2014

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE : 1^{er} septembre 2016

Responsable du Service des Impôts des Particuliers d’AUCH



Jean-Yves BETHENCOURT

Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAINT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE AUCH

Mme BRISSET Jocelyne	Agent des finances publiques	01/09/2016	MME BARO Jocelyne	Agent des finances publiques	06/02/2014
MME HERMAN Anne-Marie	Agente des finances publiques	06/02/2014	MME DEGANO Sandrine	Agente des finances publiques	06/02/2014
MME PIERROT Patricia	Agente des finances publiques	01/09/2015	MME RIEU Elisabeth	Agente des finances publiques	06/02/2014
MME LUIS Christine	Agente des finances publiques	06/02/2014	MME PONTONI Anne	Agente des finances publiques	01/09/2014
M RICHARD Frédéric	Agent des finances publiques	01/09/2015	M GHIRARDO Bernard	Agent des finances publiques	06/02/2014
MME JEANNY Patricia	Agente des finances publiques	06/02/2014	M BOUE-BIGNE Frédéric	Agent des finances publiques	01/09/2015
MME TREVISAN Annie	Agente des finances publiques	06/02/2014	M MARCON Willy	Agent des finances publiques	06/02/2014
MME FILLOL Chantal	Agente des finances publiques	06/02/2014	Mme DALMAS Brigitte	Agent des finances publiques	01/09/2016

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE : 1^{er} septembre 2016

Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH


Jean-Yves BETHENCOURT
Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-030

liste des delegations SIE AUCH 01 09 16

liste des delegations SIE AUCH 01 09 16

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAINT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

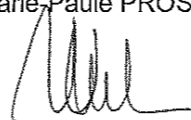
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE AUCH

M Jean François CANONGE	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016	MME Liliane FRANZIN	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
MME Sandrine ALARY	Contrôleuse Principale des finances publiques ;	01/09/2016	M, Hubert DELHOSTE	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016
MME Anne-Marie BERGES	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/09/2016	MME Isabelle LEBRETON HAMON	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
MME Marie-Josée MATIGNON-ROLDAN	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/09/2016	MME Pierrette LESTAGE	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
MME Patricia DELFAU	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/09/2016	MME Anne DE VALENCE DE MINARDIERE	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
MME Ghislaine TROYES	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/09/2016	M Stéphane FAURE	Contrôleur Principal des finances publiques	01/09/2016
M Vincent PERSONNE	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016	M Jérôme TAITARD	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016
M Maxime HAHUSSEAU	Contrôleur des finances publiques	01/09/2016	MME BERTRAND Patricia	Contrôleuse des finances publiques,	01/09/2016

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2016

Le chef de service comptable
Marie Paule PROST



DDFIP

32-2016-09-01-034

Liste resp de services 01092016-8

Liste resp de services 01092016-8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

NOM Prénom	Responsables des services
M. BETHENCOURT Jean-Yves	SIP Auch 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
MME PROST Marie-Paule	SIE Auch 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
MME DUFOUR Françoise	P.R.S 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. BALANCA Jacques	PTGC 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. BROUAT Patrice	Service de Publicité Foncière d'Auch 1 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. DUBOIS-LACROIX Philippe	Service de Publicité Foncière de AUCH 2 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. SOLER	PCRP/BDV 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
MME GENESTE -FERRARI Isabelle	ICE 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. MOREAU Alain	SIP/SIE Condom 2 Rue Anatole France 32100 CONDOM
MME MEMBRADO Annie	SIP/SIE Mirande 4 Place de la Halle 32300 MIRANDE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2016-09-01-035

Liste resp de trésoreries 01092016-1

Liste resp de trésoreries 01092016-1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

NOM Prénom	Responsables des services
M. BALAINE Nicolas	Trésorerie Cazaubon Place des Arènes 32150 CAZAUBON
M. CHAMBON Christophe	Trésorerie Eauze 2, Avenue des Pyrénées 32800 EAUZE
MME RIVIERE Pascale	Trésorerie Fleurance 54, Rue Cadéot 32500 FLEURANCE
M. ANDURAN Jacques	Trésorerie Gimont 96, Rue Nationale 32200 GIMONT
MME ALABRO Sylvie	Trésorerie L'Isle Jourdain 4, Avenue du Courdé 32600 L'ISLE JOURDAIN
M. BESSIN Stéphane	Trésorerie Lombez Rue des Pénitents 32220 LOMBEZ
MME GAVANOU Gaëlle	Trésorerie Marciac 30, Rue St Pierre 32230 MARCIAC
M. JOUGLAR Frédéric	Trésorerie MASSEUBE 12, Avenue E. Duffrechou 32140 MASSEUBE
M. EBRO Alain	Trésorerie MAUVEZIN Place du Foirail 32120 MAUVEZIN
M. GNECCHI Thierry	Trésorerie NOGARO 2, Avenue du Dr Couecou 32110 NOGARO
M. EGLIN Jean-Emmanuel	Trésorerie PLAISANCE 2, Rue de l'Adour 32160 PLAISANCE
M. KHAN Didier	Trésorerie RISCLE Rue des Pyrénées 32400 RISCLE
MME BABOU Edith	Trésorerie SAINT-CLAR Place de la Mairie 32380 ST-CLAR

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MME BERASTEGUI Myrielle	Trésorerie VALENCE SUR BAISE 6, Rue Jean Jaurès 32310 VALENCE SUR BAISE
MME MOUNE Danièle	Trésorerie VIC-FEZENSAC 2, Rue Lebbé Frères 32190 VIC FEZENSAC

DDFIP

32-2016-09-01-020

Listes des déléguaires BDV 01092016

Listes des déléguaires BDV 01092016



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

Brigade Départementale de Vérification

MME CAUDOUX Nathalie	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
M LE COCQ Yann	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016
M BERTRAND David	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 1^{er} septembre 2016

Responsable de la Brigade Départementale de Vérification

Frédéric SOLER

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques



DDFIP

32-2016-09-01-022

Listes des déléguaires PCR 01092016

Listes des déléguaires PCR 01092016

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine

MME DIANA Germaine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
MME LABAT Pascale	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
MME SABATHIER Martine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
MME QUERIN Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2016
M DUHAMEL Michel	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016
M SEMPE Alain	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE : 1^{er} septembre 2016

Responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine



Frédéric SOLER

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-047

PCE - 1er septembre 2016

*Delegations de signatures
PCE - 1er septembre 2016*



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

POLE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE DU GERS

Mme Isabelle FERRARI	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	01/09/2016
Mme véronique BAYLE	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
Mme Agnès FERRANDINO	Inspectrice des finances publiques	01/09/2016
M. Bruno LAROCHE	Inspecteur des finances publiques	01/09/2016

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2016

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

Isabelle FERRARI

Inspecteur divisionnaire des finances publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;
Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par Madame la Responsable du PCE, à l'effet de prendre, au nom du Directeur Départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Véronique BAYLE**
- **Mme Agnès FERRANDINO**
- **M. Bruno LAROCHE**
- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01 Septembre 2016

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

Isabelle FERRARI

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DDFIP

32-2016-09-01-021

PCRP-Collective 01092016

PCRP-Collective 01092016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;
Arrête :

Article 1 -Délégation de signature est donnée par le responsable du PCRП, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000€, aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Germaine DIANA**
- **Mme Pascale LABAT**
- **Mme Martine SABATHIER**
- **M Michel DUHAMEL**
- **M Alain SEMPE**

Article 2 - Délégation de signature est donnée par le responsable du PCRП, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000€, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Nathalie QUERIN**

Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01/09/2016



Responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine,

Frédéric SOLER

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-027

PGF -Collective 01092016

PGF -Collective 01092016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 45 000 €, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Mme Christine LAMARSAUDE | - Mme Claire HERNANDEZ |
| - Mme Josette CANONGE | - M. Franck LAMARSAUDE |
| - Mme Dominique FOGHIN | - M. Pierre NADALES |

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA TP, cette limite est portée à 90 000 €.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5 000 € aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Dominique FOGHIN
- Mme Claire HERNANDEZ

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, aux agents *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Myriam CASSAGNE
- M. Bernard KSAZ
- M. Pascal CANO

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA TP, cette limite est portée à 20 000 €.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 €, aux *agents des finances publiques* dont les noms suivent :

- M François GUITTARD

Article 5– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

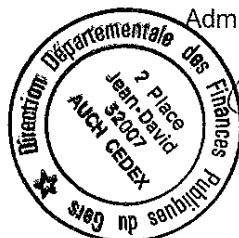
A AUCH, le 1er septembre 2016

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ

Administrateur général des finances publiques

*Le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Gers*



Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général
des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-036

Resp pole gestion publique et adjoint 01 09 2016

Resp pole gestion publique et adjoint 01 09 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

**Décision de délégation générale de signature
au responsable du pôle gestion publique et à ses adjointes**

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques du GERS

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gers ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin 2016 la date d'installation de M. Jean-Claude HERNANDEZ dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Gers

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Arnaud BRIAL, Inspecteur Principal des Finances Publiques, chef de Pôle Gestion Publique

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2 – Semblable délégation de signature est donnée à Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au chef de pôle Gestion Publique, en cas d'empêchement de ma part et de celle de M. Arnaud BRIAL, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au chef de pôle Gestion Publique, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale. Cette délégation s'exercera dans la limite des évaluations vénales des biens dont la valeur vénale n'excède pas 500.000€, y compris pour la SAFER, et en matière d'évaluation locative dont la valeur est inférieure à 50.000€ ;

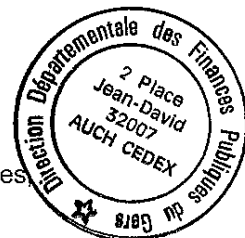
Article 4 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2016.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

AUCH, le 1^{er} septembre 2016.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
L'Administrateur Général des Finances Publiques



DDFIP

32-2016-09-01-029

SIE AUCH collective 01 09 16

SIE AUCH collective 01 09 16



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par Madame la Responsable du SIE, à l'effet de prendre, au nom du Directeur Départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, à *l'inspecteur des finances publiques* dont le nom suit :

- **M. Jean François CANONGE**

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 2 - Délégation de signature est donnée par Madame la Responsable du SIE, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 €, aux *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- | | |
|---|--|
| - Mme Anne-Marie BERGES | - Mme Sandrine ALARY |
| - Mme Patricia DELFAU | - Mme Lilliane FRANZIN |
| - Mme Pierrette LESTAGE | - Mme Isabelle LEBRETON HAMON |
| - Mme Marie José MATIGNON-ROLDAN | - Mme Anne de VALENCE DE MINARDIERE |
| - Mme Ghislaine TROYES | - M. Stéphane FAURE |
| - M. Hubert DELHOSTE | - M. Jérôme TAITARD |
| - M. Vincent PERSONNE | - M. Maxime HAHUSSEAU |
| - Mme Patricia BERTRAND | - |

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

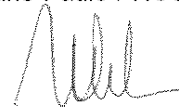
Article 3 – En cas d'absence de Madame la Responsable du SIE, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à **M. Jean-François CANONGE**, Inspecteur des finances publiques.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01 Septembre 2016

Le chef de service comptable,

Marie-Paule PROST



DDFIP

32-2016-09-01-032

SIP AUCH collective 01092016

SIP AUCH collective 01092016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1 -Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000€, aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Lucie DELMON**
- **Mme Catherine ORTET**
- **Mme Mélanie LAURES**

Article 2 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000€, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - Mme Sylvie LEBEAU | - M Christophe BARBE |
| - Mme Véronique LARTIGUE | - M. Dominique SOUMOULOU |
| - Mme Myriam GRENIER | - Mme Marie BLANCHARD |
| - Mme Sylvie HORGUE | |

Article 3 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP et de la brigade FI, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 euros, aux agents administratifs des finances publiques dont les noms suivent :

- Mme Jocelyne BARO
- Mme Sandrine DEGANO
- Mme Elisabeth RIEU
- Mme Annie TREVISAN
- Mme Patricia PIERROT
- Mme Christine LUIS
- Mme Anne-Marie HERMANN
- Mme Patricia JEANNY
- M. Frédéric RICHARD
- Mme Jocelyne BRISSET
- Mme Chantal FILLLOL
- Mme Anne PONTONI
- M. Frédéric BOUE-BIGNE
- M. Bernard GHIRARDO
- M. Willy MARCON
- Mme Brigitte DALMAS

Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 4 – En cas d'absence du responsable du SIP et de la brigade FI, délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables, Mesdames Lucie DELMON et Catherine ORTET, Inspectrices des Finances Publiques.

Article 5– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01/09/2016

Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH,


Jean-Yves BETHENCOURT

Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-042

subdelegations ordonnancement septembre 2016 JB

subdelegations ordonnancement septembre 2016 JB



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS**

2, place Jean David

CS 80302

32007 AUCH CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 10 juin 2015 nommant Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet du Gers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016 portant nomination de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 1^{er} juin 2016, seront exercées par :

- **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, logistique
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

et pour les validations chorus formulaire :

- **M. Frédéric AUGE**, contrôleur des Finances Publiques
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease des Finances Publiques,
- **Mme Sandrine GUIBELEGUIET**, contrôlease des Finances Publiques
- **Mme Isabelle SACCILOTTO**, contrôlease des Finances Publiques
- **M. Christian LE BRAS**, agent administratif des Finances Publiques
- **M. Anthony LOMBARDO**, agent administratif des Finances Publiques

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **Mme Aurore BLAQUART**, Inspectrice Principale, Chef de division Ressources Humaines
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique
- **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, logistique
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease des Finances Publiques,

Fait à AUCH, le 01 septembre 2016

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe



Joëlle BETHENCOURT

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS